

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	32
Nombre de pouvoirs	9
Votants	41



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 069

MOTION DE SOUTIEN AUX ACTIVITES DU CIRCUIT DU MAS DU CLOS

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Marc-à-Frongier, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine (A 20h30, à la fin du vote du point 12, Catherine DEBAENST quitte la salle et donne pouvoir à TERNAT Didier) ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; MORELE Carine ; LHERITIER Laurent ; LANNEAU Guy ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; MIOMANDRE Didier à RAVET Nadine ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin ; BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe

En 1963, Pierre Bardinon a créé le circuit automobile du Mas du Clos, aux Puids, commune de Saint Avit de Tardes, à une dizaine de kilomètres d'Aubusson.

Long de 3 kms, ce circuit, réputé pour sa technicité, a vite été internationalement reconnu comme l'un des meilleurs au monde. Les plus grands noms de l'histoire de la course automobile ont roulé sur son asphalte. En décembre 2010, un jugement du Conseil d'Etat obligeait Patrick Bardinon, le fils de Pierre, à fermer le circuit, considérant

que les séances de roulage libre relevaient bien des prérogatives de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Fédération Française de Sport Automobile, qui lui imposaient leurs règles techniques de sécurité.

Cette situation a causé une grande émotion chez les amateurs de sport automobile, et une pétition demandant sa réouverture recueillit à l'époque plusieurs dizaines de milliers de signatures.

La fermeture du circuit a entraîné des conséquences économiques importantes pour le bassin d'Aubusson. Ouvert aux clubs et aux amateurs de voitures de sport, ou d'essais privés, en dehors de toutes compétitions, son activité alimentait les commerces et hébergements locaux. On estime par exemple son apport à l'hébergement touristique, toutes catégories confondues, de 7 à 8.000 nuitées par an.

C'est avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme que les élus et les acteurs économiques ont accueilli la nouvelle de la réouverture du circuit en octobre 2022, sous l'impulsion d'Alexandre Bardinon, le petit-fils de Pierre, après 10 années de fermeture.

Le circuit a fait l'objet de travaux d'aménagements, et obtenu son autorisation. Des règles strictes ont été mises en place pour son utilisation : virage redessiné, plages horaires limitées, niveau sonore des véhicules à 97 dB systématiquement contrôlée.

L'économie locale a immédiatement constaté l'impact positif sur son activité de la présence de ces nouveaux touristes, utilisateurs du circuit.

La Creuse est un département vivant. Il n'est pas sous cloche. Son attractivité repose sur la diversité de l'offre touristique, culturelle et naturelle qu'il propose. Le Mas du Clos en fait partie, au même titre que la Cité de la Tapisserie, l'Etang des Landes, le Château de Boussac, la Scène Nationale d'Aubusson, les thermes d'Evaux les Bains, pour ne citer que quelques exemples.

Le Conseil communautaire considère l'activité du circuit comme un atout incontestable et indispensable pour l'économie locale, démontré depuis 1963. Dès sa réouverture, les effets s'en sont immédiatement fait sentir. Interrogés, les hôteliers, les restaurateurs et les commerçants le confirment sans l'ombre d'un doute : le circuit contribue de façon significative à l'écosystème du bassin d'Aubusson.

En conséquence, et en responsabilité, le Conseil Communautaire affirme son plein et entier soutien aux activités du Circuit du Mas du Clos et à leur pérennité.

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 1 (Benjamin SIMONS)

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 15 juin 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

